

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

VISIATIV

Société Anonyme
26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ *Immobilisations financières :*

Comme indiqué dans les notes "2.4 Immobilisations financières" et "3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières" de l'annexe, la société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation qu'elle détient, lorsque la valeur d'inventaire de ces titres de participation est inférieure à leur coût historique.

Les provisions sont déterminées en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées pour évaluer le montant des provisions et à vérifier les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT



Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX

Comptes statutaires établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Bilan - Actif

VISIATIV Bilan - Actif en euros	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3	567 547	-449 117	118 430	87 647
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3	153 164	-131 769	21 395	62 999
Immobilisations incorp. en cours	3	3 531 095		3 531 095	1 032 480
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Matériel transport					
Matériel bureau	3	707 869	-382 271	325 598	326 539
Installations générales, agencements	3	1 917 958	-1 011 116	906 841	1 150 991
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	128 275 624	-28 122 756	100 152 868	69 742 756
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés	3	260 920		260 920	370 920
Prêts, dépôts et cautionnements	3	180 810		180 810	155 270
Autres immobilisations financières	3	2 716 218		2 716 218	3 761 831
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		138 311 205	-30 097 029	108 214 175	76 691 432
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes	4	71 073		71 073	108 524
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	4	1 752 298	-489 185	1 263 112	2 002 263
Autres créances	4	39 970 850	-1 991 398	37 979 452	55 174 157
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5	7 003 572		7 003 572	19 592 987
COMPTE DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance					
	6	982 453		982 453	881 728
TOTAL ACTIF CIRCULANT		49 780 246	-2 480 583	47 299 663	77 759 658
Frais d'émission d'emprunt à étaler	7	368 332		368 332	514 781
Ecarts de conversion actif		749		749	747
TOTAL ACTIF		188 460 531	-32 577 613	155 882 919	154 966 617

Bilan - Passif

VISIATIV				
Bilan - Passif en euros		Notes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10		2 664 571	2 416 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10		43 188 479	35 894 382
Réserves				
Réserve légale	10		241 085	241 085
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	10			
Report à nouveau			9 377 860	9 633 780
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10		752 902	-255 919
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées	11		506 219	393 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES			56 731 115	48 323 566
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	12		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	11		0	0
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			0	0
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	12		20 000 000	20 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		71 473 117	71 531 842
Emprunts, dettes fin. divers	12		1 837 139	16 995
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			965	3 049
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13		1 651 195	1 364 358
Dettes fiscales et sociales	13		3 804 404	2 107 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13		138 235	10 424 617
Autres dettes	13		167 697	962 000
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	9		79 030	232 390
TOTAL DETTES			99 151 784	106 643 032
Ecarts de conversion passif			20	20
TOTAL PASSIF			155 882 919	154 966 617

Compte de résultat

VISIATIV				
Compte de résultat en euros		Notes	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue	15.1		14 905 066	13 722 010
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			14 905 066	13 722 010
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	15.2		1 575 085	556 734
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15.2		0	2 000
Autres produits	15.2 / 15.3		323 471	338 007
			3 589 733	3 217 724
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			20 393 355	17 836 475
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés	15.4		9 163 498	8 889 978
Salaires et traitements	15.4 / 15.5		303 959	8 421
Charges sociales	15.4		6 358 937	5 898 240
DOTATIONS D'EXPLOITATION			0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		477 996	516 837
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir	7		146 449	146 449
Dotations aux provisions sur actif circulant			187 578	269 486
Dotations aux provisions pour risques et charges	11		0	0
Autres charges			157 337	54 147
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			20 153 622	18 119 084
RESULTAT D'EXPLOITATION			239 734	(282 609)
Produits financiers				
Charges financières	16		11 732 378	8 952 241
	16		10 868 443	9 414 667
RESULTAT FINANCIER			863 935	(462 426)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 103 669	(745 035)
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	17		1 519 397	222 484
	17		5 774 869	852 175
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(4 255 472)	(629 691)
Impôts sur les bénéfices				
	22		(3 904 706)	(1 118 806)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			752 902	(255 919)

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2021	8
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	9
2.1 Principe d'établissement des comptes	9
2.2 Immobilisations incorporelles	10
2.3 Immobilisations corporelles	10
2.4 Immobilisations financières	11
2.5 Créances	11
2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie.....	11
2.7 Opérations en devises étrangères.....	11
2.8 Provisions pour risques et charges	11
2.9 Indemnités de départs à la retraite.....	12
2.10 Contrat de liquidité	12
2.11 Subventions publiques à recevoir	12
2.12 Emprunts	12
2.13 Chiffres d'affaires	13
2.14 Frais de logiciels	13
2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	13
Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	14
Note 4 : Créances	16
4.1 Créances clients.....	16
4.2 Détails des créances et ventilation par échéance.....	17
Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18
5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie.....	18
5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond.....	19
Note 6 : Charges constatées d'avance	19
Note 7 : Charges à étaler	20

Note 8 : Produits à recevoir	20
Note 9 : Produits constatés d'avance	20
Note 10 : Capitaux propres	20
<i>Note 10.1 Variations des capitaux propres</i>	20
<i>Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions</i>	21
<i>Note 10.3 Distribution de dividendes</i>	21
Note 11 : Provisions	21
<i>Note 11.1 Provisions pour dépréciations</i>	21
<i>Note 11.2 Provisions réglementées</i>	21
Note 12 : Dettes financières	22
<i>Note 12.1 Restructuration de la dette financière</i>	22
<i>Note 12.2 Emprunt obligataire</i>	24
<i>Note 12.3 Emprunt PGE</i>	24
<i>Note 12.4 Dettes financières</i>	24
<i>Note 12.5 Dettes diverses</i>	25
Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture	25
Note 14 : Détail des charges à payer	25
Note 15 : Résultat d'exploitation	26
<i>Note 15.1 Chiffre d'affaires</i>	26
<i>Note 15.2 Autres produits d'exploitation</i>	27
<i>Note 15.3 Crédit d'impôt recherche</i>	27
<i>Note 15.4 Charges d'exploitation</i>	28
Note 16 : Produits et charges financiers	29
Note 17 : Produits et charges exceptionnels	29
Note 18 : Parties liées	30
Note 19 : Effectifs	31
Note 20 : Engagements donnés	31
<i>Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite</i>	31
<i>Note 20.2 Avals et cautions</i>	32
<i>Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	32
<i>Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS</i>	33
<i>Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV</i>	33

<i>Note 20.6 Covenants bancaires</i>	33
<i>Note 20.7 Baux commerciaux</i>	34
<i>Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location</i>	34
<i>Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires</i>	34
Note 21 : Engagements reçus	35
<i>Note 21.1 Abandons de créances accordés</i>	35
<i>Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs</i>	36
Note 22 : Intégration fiscale	37
Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	38
Note 24 : Tableau des filiales et participations	38
Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes	39

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les états financiers historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été approuvés par l'assemblée générale tenue le 27 mai 2021. Les comptes clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés le 18 mars 2022 par le conseil d'administration.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales,
- Des prestations de direction générale facturées aux sociétés du groupe,
- De la refacturation de toutes les dépenses communes prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales.

Adresse du siège social :

26 rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 395 008 246

La société VISIATIV est ci-après dénommée la « Société ».

Introduction en Bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et a constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2021

Evolution des participations sur l'exercice 2021

- Augmentation de capital pour un montant de 7,6 M€ en juin 2021 par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Action (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) à hauteur de 7 M€ et conversion de Bons de Souscription d'Actions (BSA) à hauteur de 0,6 M€.
- Augmentation de capital pour un montant de 7 K€ en décembre 2021 par conversion de Bons de Souscription d'Actions (BSA)
- Augmentation de capital en décembre 2021 à hauteur de la constatation de l'acquisition définitive d'attribution gratuite d'actions.
- Cession de la totalité de la participation de la filiale AIM CP.
- Augmentation de la valeur des titres VISIATIV SOFTWARE de 20,9 M€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV et par versement d'espèces.
- Augmentation de la valeur des titres VISIATIV SOLUTIONS de 9,5 M€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV et par versement d'espèces.
- Augmentation de la valeur des titres KALISTA de 840 K€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV et par versement d'espèces.
- Augmentation de la valeur des titres SPREADING APPS de 757 K€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV.
- Augmentation de la valeur des titres VISIATIV 3D PRINTING de 2 246 K€ à la suite d'une augmentation de capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par VISIATIV.
- Annulation des titres QOLID à la suite de sa liquidation le 27 avril 2021.
- Annulation des titres de LINKSOFT à la suite de son absorption par VISIATIV SOFTWARE et augmentation de la valeur de la participation de VISIATIV SOFTWARE à due concurrence.
- Annulation des titres de VISIATIV MAROC SA à la suite de son absorption par VISIATIV AFRICA SARL et augmentation de la valeur de la participation de VISIATIV AFRICA SARL à due concurrence.
- Prise de participation dans le capital de la société BSOFT à hauteur de 53,74 %.

- Acquisition de 100 % du capital social de la société I.S. MANAGEMENT (MA SAUVEGARDE) en juin 2021.
- Acquisition de 100 % du capital social de la société LEASE PLACE en février 2021.
- Acquisition de 100 % du capital social de la société ENTREPRISE DU FUTUR en avril 2021 par voie de rachat auprès VISIATIV SOFTWARE.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de TIMELAB par voie de rachat d'actions en juin 2021, passant de 70,6 % à 83,4 %.

Attribution d'actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint. En date du 17 décembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante. Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Evènements post-clôture

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société VISIATIV clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.
-

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences, marques et logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	2 à 3 ans

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements, aménagements	4 à 10 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans – Linéaire
Mobilier	3 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement des titres de participation détenus par la société et de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

La valeur bilancielle des titres de participation fait l'objet chaque année d'une comparaison avec leur valeur d'inventaire. Si cette dernière est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée sur la base des capitaux propres de la filiale, des perspectives de croissance, des plus-values latentes, et prend en considération l'environnement économique.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres et font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Disponibilités et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée essentiellement des avoirs disponibles sur des comptes bancaires libellés en euros.

2.7 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « Ecart de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les obligations de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront

une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.9 Indemnités de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux indemnités de départs à la retraite sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf. note 20.1).

2.10 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 000 euros conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

A compter du 25 septembre 2017, en accord avec l'intermédiaire, le contrat de liquidité a été porté à une valeur de 300 000 euros.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées à l'actif du bilan, dans les autres immobilisations financières. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés dans le résultat financier.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 3 859 actions pour une valeur de 103 K€.

Les pertes et profits sur la période se sont élevés à + 20 K€. Le solde espèces du contrat de liquidité s'élève à 55 K€.

2.11 Subventions publiques à recevoir

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.12 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.13 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des prestations de directions facturées aux filiales de la société et de la refacturation des dépenses prises en charge par la société pour le compte de ces mêmes filiales. La reconnaissance du revenu est réalisée sur l'exercice au cours duquel la prestation est exécutée.

2.14 Frais de logiciels

Les frais de logiciels prennent en considération les coûts de production liés aux projets de développement internes de logiciels (coûts salariaux et coûts externes de sous-traitance).

La société VISIATIV immobilise ces frais de R&D dans la mesure où :

- la faisabilité technique des projets est avérée,
- l'entreprise a l'intention d'achever les projets immobilisés, de les utiliser, et/ou de les vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre les projets,
- l'entreprise dispose des ressources appropriées pour achever les projets,
- l'immobilisation incorporelle créée générera des avantages économiques futurs,
- le coût de chaque projet peut être évalué de façon fiable.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a constaté en immobilisations en cours le montant de 3 531 095 euros.

A la fin de chaque exercice, la société vérifie, pour les frais de développement antérieurement immobilisés, que les conditions d'activation sont toujours respectées.

Ces dépenses sont amorties sur une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du logiciel développé.

Les dépenses engagées au cours de l'exercice 2021 correspondent à des frais de mise en place du nouveau système d'information du Groupe. Ces dépenses seront amorties sur une durée de 7 ans à compter de la mise en service du logiciel.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel. Le détail des éléments exceptionnels apparaît en note 17 de l'annexe aux comptes annuels.

Les cessions de titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les abandons de comptes courants consentis aux filiales, lorsqu'il en existe, sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement				0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	624 685	121 872	25 846	720 711
Immobilisations incorporelles en cours	1 032 480	2 498 615		3 531 095
Total immobilisations incorporelles	1 657 165	2 620 487	25 846	4 251 805
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0
Installations générales, agencements, aménagements	1 941 423	97 004	120 469	1 917 957
Matériel de transport	539		539	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	613 224	186 318	91 672	707 869
Immobilisations corporelles en cours				0
Total immobilisations corporelles	2 555 186	283 322	212 681	2 625 827
Participations	95 148 174	38 788 846	5 661 396	128 275 624
Autres titres immobilisés	370 920		110 000	260 920
Prêts, dépôts et cautionnements	1 053 779	307 999	62 001	1 299 776
Actions propres	2 863 322	76 174	1 342 244	1 597 252
Total immobilisations financières	99 436 195	39 173 020	7 175 642	131 433 572
TOTAL	103 648 545	42 076 829	7 414 169	138 311 205

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » inclus les immobilisations en cours.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0			0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	474 039	118 508	11 661	580 886	139 825
Immobilisations incorporelles en cours					3 531 095
Total immobilisations incorporelles	474 039	118 508	11 661	580 886	3 670 920
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0			0	0
Installations générales, agencements, aménagements	790 431	235 377	14 691	1 011 117	906 840
Matériel de transport	539		539	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	286 686	124 112	28 527	382 271	325 598
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Total immobilisations corporelles	1 077 656	359 489	43 757	1 393 387	1 232 439
Autres participations	25 405 419	7 501 656	4 784 318	28 122 756	100 152 867
Autres titres immobilisés	0			0	260 920
Prêts, dépôts et cautionnements	0			0	1 299 776
Autres immobilisations financières	0			0	1 597 252
Total immobilisations financières	25 405 419	7 501 656	4 784 318	28 122 756	103 310 815
TOTAL	26 957 114	7 979 653	4 839 736	30 097 029	108 214 172

La variation du poste « Autres participations » se décompose comme suit :

Diminution du poste "Autres participations"	31/12/2021
Titres AIM CP (cession)	4 081 K€
Titres TIMELAB	2 K€
Titres LINKSOFT (absorption par Visiativ Software)	422 K€
Titres QOLID (Liquidation de la société)	45 K€
Titres VISIATIV MAROC (Absorption par Visiativ Africa)	27 K€
TOTAL	5 661 K€

Augmentation du poste "Autres participations"	31/12/2021
Titres VISIATIV SOFTWARE	20 924 K€
Titres MA SAUVEGARDE	980 K€
Titres BSOFT	310 K€
Titres LEASEPLACE	1 037 K€
Titres VISIATIV AFRICA	27 K€
Titres VISIATIV SOLUTIONS	9 518 K€
Titres SPREADIND	757 K€
Titres VISIATIV 3D PRINTING	2 246 K€
Titres TIME FOR THE PLANET	25 K€
Titres VISIATIV CONSEIL	865 K€
Titres KALISTA	840 K€
Titres TIMELAB	60 K€
TOTAL	38 789 K€

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres consolidés (128 276 K€), d'autres titres immobilisés (261 K€), des dépôts et cautionnements (864 K€), de BSA AIR (200 K€), des prêts sans intérêts relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteurs de l'obligation de construction (181 K€), et d'actions propres (1 597 K€).

Le solde en espèces restant issu du contrat de liquidité s'élève à 55 K€ au 31 décembre 2021.

Détail des provisions des autres participations

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION	31/12/2021			Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	
Titres VISIATIV SOFTWARE	15 840 766	4 000 000		19 840 766
Titres VISIATIV SOLUTIONS	2 150 000			2 150 000
Titres VISIATIV AFRICA	1 083 872			1 083 872
Titres KALISTA	258 143		258 143	-00
Titres AIMCP	4 080 675		4 080 674	0
Titres SPREADING APPS	969 701	506 000		1 475 701
Titres STRATEGEEEX	218 497			218 497
Titres VISIATIV SUISSE	83 403			83 403
Titres SILAB	80 000			80 000
Titres QOLID	45 001		45 001	-00
Titres FEALINX	194 861			194 861
Titres TIMELAB		395 656		395 656
Titres VMS		2 600 000		2 600 000
Titres VISIATIV 3D PRINTING	400 500		400 500	-00
TOTAL	25 405 419	7 501 656	4 784 318	28 122 756

Autres Obligations Convertibles

- **Emprunts obligataires LINKSOFT (2015 et 2017)**

La société détenait 2 750 obligations convertibles d'une valeur nominale de 40 euros chacune, émises par la société LINKSOFT.

Ces obligations convertibles ont fait l'objet d'une conversion en date du 31/05/2021.

La société LINKSOFT a été fusionnée par la société VISIATIV SOFTWARE au cours de l'année 2021 avec effet rétroactif au 01 janvier 2021.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	1 752 298	2 439 141
Dépréciation des clients et comptes rattachés	489 185	436 878
Total net des clients et comptes rattachés	1 263 113	2 002 263

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2021.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2021		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	180 810		180 810
Autres immobilisations financières	2 716 218		2 716 218
Total de l'actif immobilisé	2 897 028	0	2 897 028
De l'actif circulant			
Créances clients	1 752 298	1 263 113	489 185
Personnel et comptes rattachés			
Etat - Crédit Impôt	6 298 516	3 366 793	2 931 723
Taxe sur la valeur ajoutée	230 099	230 099	
Divers	26 801	26 801	
Groupe et associés	33 324 543	31 069 145	2 255 398
Débiteurs divers	90 891	90 891	
Total de l'actif circulant	41 723 148	36 046 842	5 676 306
Charges constatées d'avance	982 453	982 453	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	368 332	146 449	221 883
Total général	45 970 961	37 175 744	8 795 217

Crédits d'impôt

Le poste « Total de l'actif circulant » inclut une créance de Crédit d'Impôt d'un montant de 4 586 855 € qui se décompose comme suit :

Année de la créance	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	Réduction d'Impôt Mécénat	Total des crédits d'impôts
2017	1 090 716	564 416		1 655 132
2018	841 057	504 112	8 730	1 353 899
2019	596 756		36 900	633 656
2020	504 192		15 420	519 612
2021	334 957		89 599	424 556
TOTAL	3 367 678	1 068 528	150 649	4 586 855

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative aux crédits d'impôts est imputable sur l'impôt sur les sociétés ou remboursable au bout de 3 ans, les réductions d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés des cinq exercices suivant leur constatation.

Comptes courants

COMPTES COURANTS	Créance au 31/12/2021	Provision pour dépréciation au 31/12/2020	Dotation	Reprise	Provision pour dépréciation au 31/12/2021	Créance nette
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES	3 862 668					3 862 668
RESEAU HUMAIN	35 000					35 000
ENTREPRISE DU FUTUR	490 621					490 621
TIMELAB	1 153 749		1 143 939		1 143 939	9 811
OVEUS	32 409					32 409
SWARM	1 440 000		236 000		236 000	1 204 000
VSSB	762 519					762 519
VISIATIV SOLUTIONS	225 558	2 014 000		2 014 000		225 558
VISIATIV CONSEIL	15 397 735					15 397 735
VISIATIV SOFTWARE	5 796 068					5 796 068
VISIATIF MANAGED SERVICES	1 522 175					1 522 175
ABGI GROUP	411 464					411 464
SPREADING APPS	55 492					55 492
ABGI France	-00					0
LIVING ACTOR	15 372					15 372
VISIATIV AFRICA	1 081 497	441 459	170 000		611 459	470 038
VISIATIV SUISSE	378 189					378 189
LEASEPLACE	313 500					313 500
TOTAL	32 974 016	2 455 459	1 549 939	2 014 000	1 991 398	30 982 618

Note 5 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

5.1 Détails des valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur d'usage	Valeur vénale	Valeur comptable	Valeur vénale
SICAV Monétaire				
Actions propres				
Comptes à terme				
Comptes bancaires et caisse	6 976 001		19 538 018	
Instruments financiers de couverture	27 572		54 969	
Concours bancaires courants	(14 407)		(14 703)	
TOTAL	6 989 165		19 578 284	

5.2 Contrat de couverture – garantie de taux plafond

En application de l'article 16.3.2 du contrat de crédit du 14 décembre 2016 conclu entre :

- VISIATIV, VISIATIV HOSTING et VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDINGS d'une part, et
- SOCIETE GENERALE, CREDIT LYONNAIS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST, CIC LYONNAISE DE BANQUE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES d'autre part,

La Groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en €)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en €)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	1 771 429	0,50%	VISIATIV VSSB	14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022	5 000 000 1 200 000	100% 100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Total prêt de Refinancement	1 771 429					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	4 268 034	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	75%		3 200 000		
Capex Infinie	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	14 768 034					6 400 000	43%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 6 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 982 453 euros.

Note 7 : Charges à étaler

La société a opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Ces frais sont étalés sur la durée des emprunts correspondants.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 la société n'a pas constaté de nouvelle charge à étaler.

Le traitement comptable consiste à comptabiliser un transfert de charge pour l'intégralité des frais à étaler et de constater chaque année une dotation aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir.

Au titre de l'exercice au cours duquel les frais sont engagés, la dotation est proratisée à partir de la date de souscription des emprunts.

Au 31/12/2021, le montant de la dotation pour charges à étaler s'élève à 146 449 euros.

Au 31/12/2021, le montant de la charge restant à étaler s'élève à :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Total
Dotation annuelle (en euros)	146 449	144 409	61 979	15 495	368 332

Note 8 : Produits à recevoir

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	31/12/2021
Factures à établir ABGI Group	33 191
TOTAL	33 191

Produits à recevoir sur autres créances	31/12/2021
Etat - produits à recevoir	26 801
Compte courant LEASEPLACE	313 500
TOTAL	340 301

Note 9 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de prestations ordinaires relatives à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement et dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur, et s'élèvent à 79 030 euros.

Note 10 : Capitaux propres

Note 10.1 Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2021 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres Montant en euros	Capital						Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	
Au 31 décembre 2020	4 027 553	2 416 532	35 894 382	9 874 865	(255 919)	393 707	48 323 566
Affectation du résultat 2020				(255 919)	255 919		0
Résultat net 2021					752 902		752 902
Emission d'actions	413 398	248 039	7 294 096				7 542 135
Amortissement dérogatoire						112 512	112 512
Au 31 décembre 2021	4 440 951	2 664 571	43 188 479	9 618 945	752 902	506 219	56 731 115

Note 10.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 664 571 €. Il est divisé en 4 440 951 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,60 €.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en euros)	2 664 571	2 416 532
Nombre d'actions	4 440 951	4 027 553
Valeur nominale (en euros)	0,60	0,60

Note 10.3 Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Note 11 : Provisions

Note 11.1 Provisions pour dépréciations

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (montant en euros)	31/12/2021				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	436 876	187 578	135 270		489 185
Provisions sur comptes financiers	2 455 459	1 549 939	2 014 000		1 991 398
TOTAL	2 892 336	1 737 517	2 149 270	0	2 480 584

Note 11.2 Provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en euros)	31/12/2021			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	393 707	112 512		506 219
TOTAL	393 707	112 512	0	506 219

Note 12 : Dettes financières

Note 12.1 Restructuration de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018, puis par l'avenant n° 2 en date du 18 décembre 2020 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1 428 572 euros
- VSSB :	<u>342 857 euros</u>
Total de la dette :	1 771 429 euros

A la date du 31 décembre 2021, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16 000 000 euros. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2020 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2021 (en €)
VISIATIV	2 863 134	0	959 934	1 903 200
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1 302 251	0	434 084	868 167
TOTAL	4 165 385	0	1 394 018	2 771 367

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2020 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2021 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

CAPEX 1 - Total	31/12/2020 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2021 (en €)
VISIATIV	8 258 634	0	959 934	7 298 700
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	3 906 751	0	434 084	3 472 667
TOTAL	12 165 385	0	1 394 018	10 771 367

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5 000 000 euros. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2020 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2021 (en €)
VISIATIV	1 990 000	0	493 333	1 496 667
TOTAL	1 990 000	0	493 333	1 496 667

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2020 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2021 (en €)
VISIATIV	2 500 000	0	0	2 500 000
TOTAL	2 500 000	0	0	2 500 000

CAPEX 2 - Total	31/12/2020 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2021 (en €)
VISIATIV	4 490 000	0	493 333	3 996 667
TOTAL	4 490 000	0	493 333	3 996 667

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouvel emprunt souscrit en 2021

Un nouvel emprunt a été souscrit en février 2021 pour 5 000 K€ au taux fixe de 1.25% sur 5 ans afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 30/06/2022.

Cet emprunt bénéficie de la garantie de l'Union Européenne au travers du FEIS (Fonds Européen pour les Investissements stratégiques) à hauteur de 60 %.

Note 12.2 Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 000 € portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront intérêt :

- Au taux de 3,95 % l'an, pour la période courant du 4 mai 2018 au 4 mai 2019 (payable à la première date de paiement d'intérêts, soit le 4 mai 2019) ; et
- Au taux de 3,90 % l'an, pour la période d'intérêts courant de la première date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de paiement d'intérêts suivante et pour toutes période d'intérêts suivante jusqu'à la date d'échéance.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

Note 12.3 Emprunt PGE

La société VISIATIV a souscrit un prêt garanti par l'état (PGE) à hauteur de 39 M€. A la date d'arrêté des comptes, celui-ci n'a pas été utilisé.

Note 12.4 Dettes financières

Evolution des dettes financières (Montant en euros)	Emprunts	Dettes financières diverses	Avances remboursables	Total
Au 31 décembre 2020	91 517 812	16 995	0	91 534 807
(+) Encaissement	5 000 000	399 614		5 399 614
(-) Remboursement	-4 895 330			-4 895 330
(+/-) Autres mouvements	-163 098			-163 098
Au 31 décembre 2021	91 459 384	416 609	0	91 875 993
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>13 325 326</i>	<i>416 609</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes de 1 à 5 ans</i>	<i>78 134 058</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Dont dettes à plus de 5 ans</i>	<i>-00</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Le poste dettes auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2021	Type de taux	Taux	Date début	Date fin	Part - 1 ans	de 1 à 5 ans	> 5 ans
EMPRUNT OBLIGATAIRE 20 000 K€	20 000 000	Fixe	3,95%	03/05/2018	04/05/2025		20 000 000	
EMPRUNT VISIATIV SG 3000 K€	2 250 000	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	24/10/2019	31/09/2025	500 000	1 750 000	
EMPRUNT BPI SG IND FUTUR	6 208 333	Fixe	1,59%	06/12/2018	31/10/2026	1 627 777	4 580 556	
EMPRUNT BPI BEI - 5 M€	5 000 000	Fixe	1,25%	30/06/2021	31/03/2026	937 500	4 062 500	
EMPRUNT VIS BPI SG 1500K€ INNO	825 000	Fixe	1,82%	31/03/2017	31/03/2024	300 000	525 000	
PRÊT GARANTI PAR L'ETAT	39 208 000	Fixe	0,50%	06/05/2020	05/05/2026	5 673 385	33 534 615	
EMPRUNT VISIATIV BPI SG 1500K€	300 000	Fixe	2,46%	15/06/2015	30/09/2024	300 000		
EMPRUNT VISIATIV BPI 5000KE	4 375 000	Fixe	2,50%	31/05/2020	30/04/2025	1 250 000	3 125 000	
EMPRUNT VISIATIV SG	957 143	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	14/12/2016	14/12/2023	478 572	478 571	
EMPRUNT EX V HOSTING 1650KE	471 429	Fixe	1,50%	14/12/2016	14/12/2023	235 713	235 716	
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR A	3 399 867	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	29/12/2016	14/12/2023	1 453 267	1 946 600	
EMPRUNT VISIATIV CAPEX 1 - TR B	7 895 500	Variable	Euribor 3 mois + 1,5%	05/05/2017	14/12/2023	0	7 895 500	
INT COURUS SUR EMPRUNTS	568 439					568 439	0	
INTERETS COURUS A PAYER	674					674	0	
TOTAL	91 459 384					13 325 327	78 134 058	0

Note 12.5 Dettes diverses

Le montant des dettes diverses s'élève à 415 K€. Il est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Le compte-courant de la société DIMENSION GROUP, débiteur au 31/12/2020 est devenu crédeur à hauteur de 380 K€ au 31/12/2021.

Note 13 : Echéances des dettes d'exploitation à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 651 195	1 651 195		
Personnel et comptes rattachés	1 374 139	1 374 139		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 563 908	1 563 908		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	866 357	866 357		
Fournisseurs d'immobilisations	138 235	138 235		
Produits constatés d'avances	79 030	79 030		
Autres dettes	167 697	167 697		
TOTAL	5 840 561	5 840 561	0	0

Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit à la clôture du présent exercice :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus à payer	14 038
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 038
Emprunts et dettes financières divers	
C/courant innova systems	16 753
Total emprunts et dettes financières divers	16 753
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Factures non parvenues hors groupe	704 216
Fournisseurs - Factures non parvenues abgi	20 070
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	724 287
Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Provision congés payer	388 235
Personnel - Commissions à payer	951 494
Personnel - frais de déplacements	5 210
Personne - autres charges	20 827
Charges sociales - Congés payés	168 004
Charges sociales à payer	1 063 837
Etat - Charges à payer	294 787
Total dettes fiscales et sociales	2 892 394
Autres dettes	166 697
Total autres dettes	166 697
TOTAL	3 814 169

Note 15 : Résultat d'exploitation

Note 15.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

NATURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	0	0
Produits des activités annexes	14 905 066	13 722 010
TOTAL	14 905 066	13 722 010

Note 15.2 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	323 471	338 007
Autres produits divers	5 164 818	3 776 458
TOTAL	5 488 289	4 114 465

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Redevances de marques	3 574 489	3 217 112
Autres produits divers gestion	3 947	612
Crédit d'impôt recherche	11 297	0
Production immobilisée	1 575 085	556 734
Subventions	0	2 000
TOTAL	5 164 818	3 774 458

REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS, TRANSFERTS DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Reprise provision clients	135 270	1 950
Reprise provision pour risques et charges		248 432
Avantages en nature alloués aux salariés	90 469	69 985
Autres transferts de charges d'exploitation (a)	97 732	17 640
TOTAL	323 471	338 007

Note 15.3 Crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a procédé à des opérations de recherches et de développements. A ce titre, elle bénéficie d'un crédit d'impôt d'un montant de 11 297 euros.

Conformément aux méthodes appliquées par le groupe VISIATIV, ce crédit d'impôt est comptabilisé dans les autres produits d'exploitation.

Note 15.4 Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

CHARGES EXTERNES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sous-traitance, études et recherches	1 249 194	1 014 111
Rémunérations Interm. Honoraires	1 583 608	1 323 599
Déplacements, Missions et Réceptions	207 774	147 686
Primes d'assurances	160 116	147 720
Locations immobilières	3 575 772	3 311 616
Frais postaux et télécommunications	192 809	218 538
Publicité, Relations extérieures	1 056 767	1 918 533
Entretien et réparation	497 559	442 479
Services bancaires	121 173	122 993
Prestations groupe		
Autres charges	518 726	242 704
TOTAL	9 163 498	8 889 979

Frais de personnel

Les frais de personnel se décomposent de la manière suivante :

FRAIS DE PERSONNEL (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	6 358 937	5 898 240
Charges sociales	3 357 868	2 335 526
TOTAL	9 716 805	8 233 766

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 785 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint. En date du 17 décembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition définitive d'Attribution d'Actions de la première tranche ainsi que l'augmentation de capital correspondante. Le nombre d'actions attribué s'élève à 39 375.

Le forfait social a été provisionné en totalité sur l'exercice 2020, pour un montant de 170 800 euros.

Note 16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	1 003	31 592
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	-00
Produits financiers de participations	4 933 057	4 635 498
Autres intérêts et produits assimilés	0	112 154
Reprises sur provisions	6 798 318	4 172 997
TOTAL	11 732 378	8 952 241

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Pertes de change	0	0
Dotations provisions financières	9 051 595	7 450 600
Charges d'intérêts	1 781 892	1 936 670
Autres charges financières	34 956	27 397
TOTAL	10 868 444	9 414 667

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cession des éléments de l'actif	1 454 098	24 833
Autres produits exceptionnels (a)	65 299	197 651
TOTAL	1 519 397	222 484

(a) Dont :

- Boni rachats actions propres : 57 K€
- Cession titres : 1 055 K€
- Cessions d'immobilisations corp. Et incorp : 400 K€

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	5 393 836	1 857
Dotations exceptionnelles aux amortissements	112 512	133 246
Autres charges exceptionnelles (a)	268 520	717 073
TOTAL	5 774 869	852 175

(a) Dont :

- Mali rachats actions propres : 256 K€
- Cession titres de participations : 5 211 K€

Note 18 : Parties liées

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

(Montants en euros)	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales intégrées globalement et autres parties liées	324 706
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales intégrées globalement et autres parties liées	26 636
Dividendes	
Créances rattachées à des participations	1 294 948
Dettes rattachées à des participations	29 358

Certains des locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 824 K€. Les loyers correspondent à des loyers de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des dirigeants en euros	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe annuelle	423 668	406 634
Rémunération variable	191 129	210 000
Rémunération des Administrateurs	36 000	36 000
Avantages en nature Véhicule	16 326	13 512
Avantages en nature GSC Chômage	0	12 173
TOTAL	667 123	678 319

Note 19 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours du dernier exercice sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	Exercice 2021	Exercice 2020
Cadres	68	55
Non Cadres	36	28
TOTAL	104	83

Note 20 : Engagements donnés

Note 20.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de VISIATIV en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé à la date de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021		31/12/2020	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans		Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,88%		0,59%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,80%	2,30%	2,0%	
Taux de turn-over	Turn over interne		Turn over interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		45%	42%

Les hypothèses actuarielles 2021 ont été réévaluées sur la base des données observées sur les trois dernières années.

Montant de l'engagement

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	31/12/2021	31/12/2020
Montant des engagements	643 729	282 712

Note 20.2 Avals et cautions

1 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VSSB pour un emprunt d'un montant initial de 1 200 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2021, le solde du financement restant à rembourser par VSSB s'élève à 342 857 euros.

2 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1 650 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. VISIATIV HOSTING ayant été absorbée en 2020, la dette a été reprise par la société VISIATIV. Au 31 décembre 2021, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV s'élève à 471 429 euros.

3 – La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5 209 000 euros qu'elle a souscrit auprès des banques du Groupe VISIATIV réunies dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire. Au 31 décembre 2021, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 3 472 667 euros.

Note 20.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe « 12.2. Restructuration de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

Note 20.4 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation à la clôture des comptes de l'exercice 2018, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. Un montant de 158 K€ a été versé au cours de l'exercice 2021, ramenant ainsi la dette à un total de 56 K€.

Note 20.5 Engagement de versement d'un complément de prix sur l'acquisition de titres de participation DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

Aucune somme n'a été versée au cours de l'exercice 2021. La dette s'élève à 83 K€.

Note 20.6 Covenants bancaires

Suite à la mise en place du contrat de syndication bancaire, la société s'engage jusqu'à ce que toutes les sommes aient été intégralement payées et remboursées, à respecter les engagements financiers ci-dessous :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,00	R2 < 3,00 au 31/12/2019 R2 < 2,50 au 31/12/2020 R2 < 2,00 pour les exercices suivants y compris 31/12/2021

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes brutes consolidées / EBITDA Consolidé

Compte tenu de la pandémie COVID19, VISIATIV a obtenu un WAIVER sur le Ratio de Levier initialement fixé à 2,5 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, afin de le porter à 3,80.

Note 20.7 Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, située 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Engagements

Le montant des engagements des baux commerciaux jusqu'à la prochaine période triennale s'analyse comme suit :

Ville	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Engagements de location	1 328 246	452 013

Note 20.8 Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	208	124	84
Matériel informatique	1 412	612	800
Total de l'engagement	1 620	776	884

Note 20.9 Engagement de rachat des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), AGBI Group, ABGI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leur action, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de : - départ en retraite, - incapacité, - décès, - invalidité.
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre.
Living Actor	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tous les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BOSFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	A tout moment en cas de changement de contrôle dans le capital de Visiativ SA

Note 21 : Engagements reçus

Note 21.1 Abandons de créances accordés

La société a accordé des abandons de créances à ses filiales, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Le détail des engagements reçus à la date du 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Montant total de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31/12/2021	Abandon consenti en 2020	Reconstitution de créances 2020	Dépassement date Échéance	Solde de la créance au 31/12/2021
VISIATIV SOFTWARE (1)	2010	238 953	10 ans	31/12/2020	238 953			238 953	0
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2010	113 166	10 ans	31/12/2020	113 166			113 166	0
FEALINX (Anc.Cadesis)	2010	779 710	10 ans	31/12/2020	779 710			779 710	0
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2011	795 472	10 ans	31/12/2021	795 472				795 472
VISIATIV SOFTWARE (3)	2011	421 151	10 ans	31/12/2021	421 151				421 151
VISIATIV SOLUTIONS (2)	2012	911 707	10 ans	31/12/2022	911 707				911 707
VISIATIV SOFTWARE (3)	2012	429 786	10 ans	31/12/2022	429 786				429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2013	622 882	10 ans	31/12/2023	622 882				622 882
TOTAUX		4 312 827			4 312 827	0	0	1 131 829	3 180 998

(1) Reprise des engagements initialement supportés par la société ASPRESSO

(2) Reprise des engagements initialement supportés par la société MINDEEX

(3) Reprise des engagements initialement supportés par la société QEEX

A - La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

B - Le retour à meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social.

La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, avant impôt mais après crédits d'impôts, y compris ceux figurant dans les produits d'exploitation, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.

Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

La reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant.

L'abandon en compte-courant accordé par la Société à la société Strategeex en 2020 pour un montant de 200 000 euros a fait l'objet d'une renonciation au cours de l'exercice 2021.

Note 21.2 Garanties d'actifs et de passifs

1 - Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 2 520 000 euros de la date de cession jusqu'au 31 décembre 2019, puis de 1 260 000 euros du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

2 - Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2015,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 000 000 livres sterling de la date de cession jusqu'au 15 décembre 2019, puis de 500 000 euros du 15 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 livre sterling, dont 3 000 livres Sterling pour chaque demande prise individuellement.

Note 22 : Intégration fiscale

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2021, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- KALISTA,
- VISIATIV 3D PRINTING,
- VISIATIV MANAGED SERVICE,
- ABGI GROUP
- ABGI France
- OVEUS
- ENTREPRISE DU FUTUR
- VISIATIV CONSEIL

Le montant de l'impôt sur les bénéfices que la société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale est nul au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices inscrit dans le compte de résultat se décompose comme suit :

Détail de la ligne "impôts sur les bénéfices" (Montants en euros)	31/12/2021
Impôts sur les sociétés	437 957
Economie d'intégration fiscale	-4 332 075
Crédits d'impôts	-10 588
TOTAL	-3 904 706

Note 23 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les accroissements et les allègements de la dette future d'impôts sont calculés au taux d'IS en vigueur à la clôture des comptes.

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'accroissement futur
Ecarts de conversion actif 2021	749	198
TOTAL		198

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS (Montants en euros)	Base	Montant en euros de l'allègement futur
Ecarts de conversion passif 2021	20	5
Provision pour dépréciation des titres de participation	7 501 656	1 987 939
TOTAL		1 987 943

Note 24 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	% de détention	Capital social au 31 déc. 2021 (K€)	Réserves & Report à nouveau au 31 déc. 2021 (K€)	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2021 (K€)	Résultat au 31 déc. 2021 (K€)	Valeur brute des titres (K€)	Valeur nette des titres (K€)
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	100,00%	248	14 499	82 027	6 540	16 763	16 763
VISIATIV SOFTWARE	100,00%	9 639	6 089	15 501	5 288	26 194	10 353
DIMENSIONS GROUP BV	82,50%	18	2 615	868	32	7 946	7 946
ABGI GROUP	15,78%	12 177	2 305	1 333	2 200	2 654	2 654
VSSB	60,78%	1 275	378	368	36	1 021	1 021
VISIATIV AFRICA	100,00%	333	-4 933	2 463	-1 584	1 084	0
VISIATIV SOLUTIONS	100,00%	2 150	1 978	24 085	194	2 150	0
STRATEGEEEX (données 31/12/2020)	20,33%	194	293	466	7	218	0
SPREADING APPS	100,00%	188	187	1 585	-285	2 421	1 451
AIM CP (données 31/12/2020)	19,00%	2 072	369	113	-2 333	4 081	0
VISIATIV 3D PRINTING	100,00%	676	0	3 678	-259	401	0
FEALINX (données 31/12/2020)	11,50%	152	1 566	7 054	22	195	0
VISIATIV CONSEILS	97,76%	5 805	1 152	351	-603	17 868	17 868
VISIATIV SUISSE	100,00%	100	-1 206	1 870	-461	83	0
KALISTA	100,00%	342	171	1 016	-171	828	570
TIMELAB	70,57%	14	-190	29	-381	337	337
INNOVA SYSTEMS	100,00%	0	1 618	6 875	261	7 065	7 065
SWARM	40,00%	1	(a)	(a)	(a)	100	100
MOMENTUP DIGITAL FACTORY	19,00%	75	(a)	(a)	(a)	14	14
VISIATIV MANAGED SERVICE	100,00%	250	310	8 267	-1 072	3 261	3 261
VALLA (données 31/12/2020)	19,00%	424	15	1 674	-435	0	0
MA SAUVEGARDE	100,00%	30	371	931	-126	980	980
LEASE PLACE	100,00%	7	1	25	319	1 037	1 037
ENTREPRISE DU FUTUR	100,00%	5	-9	867	-366	5	5

(a) - Données non disponibles ; pas d'exercice clôturé

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

(Montants en euros)	Exercice 2021			
	Cabinet Deloitte		Cabinet Avvens	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	50 323	100%	50 323	100%
Services autres que la certification		0%		0%
Total des honoraires	50 323	100%	50 323	100%